

RÈGLEMENT

Trail du Peuple des Falaises – 1ère édition

La Roque Saint-Christophe – Peyzac-le-Moustier
Dimanche 4 octobre 2026

1. Organisation

Le **Trail du Peuple des Falaises** est organisé par l'équipe de la Roque Saint-Christophe, en partenariat avec le Running Club Pure Vézère.

Il s'agit d'un événement sportif **loisir et non chronométré**, organisé dans un cadre naturel.

L'événement est **caritatif** : l'intégralité des bénéfices sera reversée à la Ligue contre le Cancer dans le cadre d'Octobre Rose.

2. Parcours proposées

Deux formats sont proposés :

- **Trail loisir** (course à pied)
- **Randonnée pédestre**

Deux distances indicatives :

- environ **10 km**
- environ **15 km**

Les parcours se déroulent sur des chemins naturels autour de la falaise.
Les tracés définitifs et fichiers GPX seront communiqués ultérieurement.

3. Conditions de participation

L'événement est ouvert à toute personne :

- Les mineurs de – de 16 ans doivent être accompagnés et sont sous la responsabilité des parents
- en **bonne condition physique**

Le trail n'étant pas chronométré, **aucun certificat médical n'est exigé**, toutefois :

Chaque participant déclare être apte à la pratique de la course ou de la marche en milieu naturel.

4. Inscriptions

- Inscription **en ligne** via la plateforme dédiée Klikego
- **Inscription sur place** possible dans la limite des places disponibles

Tarifs :

- 7 € par participant (incluant les frais de plateforme)
- Gratuit pour les moins de 12 ans

Le nombre de participants est **limité** à 400 (marche et trail loisir inclus)

5. Horaires (indicatifs)

- Ouverture de l'accueil : **à partir de 8h30**
- Retrait des inscriptions : sur place le matin
- Départs :
 - Randonnée : 9h30
 - Trail : 9h45

(L'organisation se réserve le droit d'ajuster les horaires)

6. Ravitaillement et services

- Ravitaillements gourmands sur les parcours
- Café offert au départ
- Goodies
- Parking gratuit à proximité

Possibilité de restauration sur place au restaurant **La Table de l'Écuyer**.
Réservation en amont nécessaire.

7. Sécurité

Chaque participant s'engage à :

- respecter le parcours balisé
- suivre les consignes de l'organisation
- adopter un comportement responsable et respectueux des bénévoles

En cas de problème, les participants doivent prévenir immédiatement un membre de l'organisation.

8. Responsabilité

La participation se fait **sous la responsabilité individuelle de chaque participant**.

Les **chiens sont acceptés, tenus en laisse** et uniquement au départ de la **randonnée** (pas de cani-trail).

L'organisation :

- décline toute responsabilité en cas d'accident lié à une mauvaise condition physique
- décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de matériel

Il est fortement recommandé aux participants d'être couverts par une assurance responsabilité civile.

9. Respect de l'environnement

L'événement se déroule dans un site naturel exceptionnel.

Il est strictement interdit de :

- jeter des déchets en dehors des zones prévues
- dégrader l'environnement

Tout comportement non respectueux pourra entraîner une exclusion et des poursuites.

10. Droit à l'image

En participant à l'événement, chaque participant autorise l'organisation à utiliser (uniquement dans le cadre de la communication pour l'événement) :

- photos
- vidéos

à des fins de communication, sans compensation financière.

11. Annulation / force majeure

L'organisation se réserve le droit :

- de modifier le parcours
- d'annuler l'événement

en cas de conditions météorologiques défavorables ou de force majeure.

Aucun remboursement ne pourra être garanti en cas d'annulation indépendante de la volonté de l'organisateur.

12. Acceptation du règlement

Toute inscription implique : l'acceptation pleine et entière du présent règlement.